

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

30 avril 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai décidé, en accord avec les services de l'Etat, de la réouverture des déchèteries métropolitaines le lundi 4 mai prochain. Très attendue par les habitants, elle se fera selon des règles très strictes afin de respecter la sécurité sanitaire des usagers et des agents. En effet, si ce service est considéré comme essentiel à la continuité des services au public, il doit être l'objet d'un encadrement responsable par tous les acteurs pour éviter une propagation du virus qui serait particulièrement désastreuse à l'orée du déconfinement. En outre, je compte sur chacun d'entre vous pour relayer les infos concernant cette réouverture et répondre ainsi à la demande légitime de l'ensemble du territoire métropolitain. Très bon week-end du 1^{er} mai et à lundi prochain.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

DÉCHÈTERIES MÉTROPOLITAINES RÉOUVERTURE À PARTIR DES 4 ET 5 MAI

Depuis le 16 mars, **Tours Métropole Val de Loire** a activé son Plan de Continuité d'Activité afin de préserver ses salariés en mettant en œuvre des mesures de limitation des contacts sur l'ensemble des sites Métropolitains afin de lutter contre la propagation du Covid-19. De ce fait, toutes les déchèteries métropolitaines ont été fermées pour des raisons sanitaires et organisationnelles.

Aujourd'hui, **Tours Métropole Val de Loire** a le plaisir de vous informer de l'ouverture de toutes les déchèteries du territoire métropolitain à partir des 4 et 5 mai 2020.

Cependant, afin de respecter les mesures sanitaires et de protéger au maximum nos agents et les habitants, plusieurs mesures spécifiques seront mises en œuvre. Les horaires d'ouverture au public seront légèrement modifiés, afin de garantir la désinfection quotidienne des sites, éviter les afflux massifs et gérer les flux.

À partir du lundi 4 mai pour les déchèteries de Joué-Lès-Tours (rue de Prony) et de Chanceaux-sur-Choisille (rue du Cassantin).

- Ouverture au public de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 du lundi au samedi.

À partir du mardi 5 mai pour les 5 autres déchèteries : la Haute Limouillère à Fondettes, la Grange-David à La Riche, les Aubuis à Saint-Avertin, Bois-de-Plante à Saint-Pierre-des-Corps et La Milletière à Tours Nord.

- Ouverture au public de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 du mardi au samedi et de 9h00 à 12h30 le dimanche matin.

Pour toutes les déchèteries, de nouvelles consignes seront appliquées et un accès règlementé sera mis en place :

- Accès possible uniquement les **jours pairs ou impairs** en fonction du **numéro de la plaque d'immatriculation** du véhicule, ceci afin de réguler la fréquentation et limiter le temps d'attente, *exemple : le 4 mai est réservé pour les plaques paires, le 5 mai pour les plaques impaires...*
- Obligation de remplir l'**attestation de dérogation obligatoire** en cochant la 2^{ème} case « **déplacement pour achats de première nécessité** »,
- **Carte de déchèterie obligatoire** et présentée à l'agent à travers la vitre du véhicule à l'arrivée,
- Dans la mesure du possible, les usagers doivent **venir équipés de masques et de gants**,
- Seul le gardien, positionné aux entrées, est habilité à **faire pénétrer les véhicules** dans la déchèterie, car l'accès sera limité à 12 véhicules en simultané,
- Il est demandé de venir avec son **propre matériel pour décharger** (pas de prêt de pelle ou de balai possible en déchèterie),
- Il doit être possible de **décharger seul(e)** les déchets apportés car aucune aide au déchargement ne sera fournie par les agents,
- Les **règles de distanciation sociale** et les **gestes barrières** devront être respectés et **aucun contact** avec les gardiens, ni avec les autres usagers ne sera autorisé,
- **Un seul passage par jour et par véhicule** sera autorisé,
- **Les volumes maximums de déchets** autorisés à décharger sont les mêmes qu'avant le confinement :
 - 1m³ pour les gravats ou la terre ;
 - 2m³ pour les déchets végétaux, les déchets métalliques, les déchets de bois, les cartons et les déchets non recyclables en mélange ;
 - 20 litres pour les déchets dangereux des ménages ;
 - 4 pneus maximum.

Dans tous les cas, le total journalier des apports ne pourra pas excéder 5 m³.

En raison d'une fréquentation attendue supérieure à la normale et d'un nombre limité d'usagers en simultané, les gardiens de déchèteries se réservent le droit de fermer le site :

- En cas de risque avéré pour la sécurité (conflits, mouvement de foule ou incivilités)
- En cas de bennes pleines

De plus, en cas de difficultés éventuelles de circulation aux abords, Tours métropole Val de Loire sollicitera l'intervention des forces de police (police municipale, nationale ou gendarmerie) pour réguler les flux aux abords des déchèteries.

Il est rappelé que la tournée de la Tri mobile est toujours suspendue, ainsi que l'arrêt des rendez-vous téléphoniques pour la dépose de déchets d'amiante.

Pour tout savoir sur les déchèteries (localisation, horaires et jours d'ouverture) et les consignes spécifiques appliquées : **Appli TM Tours**, site internet www.tours-metropole.fr ou **Facebook Tours Métropole Val de Loire**.

INFORMATION PRÉFECTURE

Votre bonne information est une des priorités. Le Premier Ministre l'a rappelé : la coordination et l'échange d'informations entre les collectivités, et notamment les Maires, et les Préfets est une des conditions de réussite du déconfinement.

A compter d'aujourd'hui, une **ligne d'accès directe à la cellule de crise de la préfecture** est ouverte pour les élus, leurs collaborateurs proches et leurs cellules de crise : **02.47.33.11.20**

Elle est ouverte de 9h00 à 18h00 minimum. Afin de garantir son efficacité, merci de ne pas la communiquer au public. Une permanence 24h/24h est en place au standard de la préfecture.

Vous pouvez également continuer d'écrire à pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr en indiquant en objet « signalé Mairie de XXX » ou « signalé communauté de commune de XXX » (ou Métropole bien sûr).

